

Syndicat  
Intercommunal d'nergie  
et de e-communication de l'Ain

-----  
BUREAU DU SYNDICAT  
-----

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 29 juin 2018  
-----

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.  
-----

Le 29 juin 2018 à 10h00, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en ses locaux, sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, Président du Syndicat.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Walter Martin, Annie Carrier, Gérard Gallet, Michel Chanel, Philippe Guillot-Vignot, Denis Linglin, Andrée Tirreau, Vice-Présidents, Hélène Brousse, Mireille Charmont-Munet, Daniel Dompont, Renaud Donzel, Christian Fontaine, Yannick Laurent, Jean-Paul Picard, Didier Pitre, Bernard Puthod, Daniel Rousset, Yves Vençon et Georges Vucher, Membres du Bureau.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Brigitte Coulon et Jacques Berthou Vice-présidents, Guy Billoudet, Alain Chalton, Jean-Paul Courtieux, Claude-Emmanuel Duchemin, Noël Piroux et Gilles Zammit, membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Renaud Donzel a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 12 juillet 2017 ;

.../...

- 2 - décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification rurale, dans les conditions de financement qui régissent au moment du lancement de l'ordre de service, la liste d'extensions de réseaux proposée (quatre-vingtième-sixième liste), qui demeurera annexée à la présente délibération,  
précisé que les opérations d'alimentation des NRO dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit, sont prises en charge en totalité par le Syndicat ;
3. approuvé le plan de financement proposé pour les programmes « Renforcement » et « Extension » du FACÉ 2018, qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 3.416.100 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 569.350 € ;
4. approuvé le plan de financement proposé pour les programmes « Sécurisation fils nus » et « Sécurisation fils nus de faible section » du FACÉ 2018, qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux à réaliser de 654.000 € toutes taxes comprises, fait notamment apparaître la nécessité d'une participation prévisionnelle du Syndicat au profit des collectivités de 109.000 € ;
5. approuvé le plan de financement proposé pour le programme « Environnement » du FACÉ 2018, qui demeurera annexé à la présente délibération et qui, pour un montant de travaux de 1 475 294 Euros, fait apparaître une participation de 245 882 € du Syndicat ;
6. décidé de prendre en considération pour une inscription à un programme d'électrification 2018, la liste de projets d'amélioration esthétique des réseaux, qui demeurera annexée à la délibération ;
7. décidé de continuer de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,  
donné son accord pour que la collectivité accède aux services FAST-ACTES proposés par DOCAPOST FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,  
autorisé le Président à signer électroniquement les actes télétransmis,  
donné son accord pour que le Président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet,  
donné son accord pour que le Président signe le contrat de souscription entre la collectivité et CERTINOMIS pour la délivrance des certificats numériques,  
désigné, en qualité de responsable de la télétransmission les personnes suivantes:
  - Sophie Lasausse – Directrice Ressources adjointe au DGS
  - Catherine Journet – Gestion du personnel et des assemblées
  - Erika Christin – Acheteuse public
  - Audrey Ourdanabia – Assistante de Direction



Le Président

Walter MARTIN